

Les trucs qui prouvent que vous êtes en droit

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/07/2018** à **15:17**

Bonjour

Voici un petit top 5 des preuves que vous êtes un(e) étudiant(e) en droit

N°5: Lorsqu'un avocat est interviewé, vous reconnaissez les livres dans sa bibliothèque.

N°4: Vous avez un budget surligneur

N°3: Vous connaissez la signification du mot "nonobstant"

N°2: Vous êtes déjà un avocat pour vos proches. Vous êtes sollicité chaque fois qu'ils ont un problème plus ou moins juridique. Et malheur à vous si vous n'êtes pas en mesure de répondre dans la minute.

N°1 : Vous êtes hors de vous lorsque vous entendez dans un film ou à la télévision : "La loi stipule ..."

Alors vous vous êtes reconnu ? [smile3]

Par **Xdrv**, le **23/07/2018** à **15:27**

N°6: Tu passes la moitié de l'été tout seul car tu finis les cours début mai

Sinon c'est bien vrai tout ça !

Par **Isaac Sun**, le **23/07/2018** à **15:58**

N°7 : Ton corps réagit instinctivement lorsque tu entends dire "le droit c'est que du par cœur"

Par **Lorella**, le **23/07/2018** à **19:54**

En droit du travail, c'est souvent : ça dépend, sauf si.....

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2018** à **07:50**

Bonjour

Content que mon sujet vous ait plus et que vous ayez trouvé d'autres idées. On pourra peut-être faire un top 10.

N°8 : Vous avez identifié au moins trois problèmes juridiques dans le film les Bronzés font du Ski

(La copropriété, le préjudice de Jean Claude Duss suite à l'incident du télé-siège, un contrat passé avec une monitrice de ski est-il *intuitu personæ* ?[smile3])

PS : @Lorella il semble que ton message soit coupé.

Par **Glohirm**, le **24/07/2018** à **08:47**

[citation]N°2: Vous êtes déjà un avocat pour vos proches. Vous êtes sollicité chaque fois qu'ils ont un problème plus ou moins juridique. Et malheur à vous si vous n'êtes pas en mesure de répondre dans la minute. [/citation]

N°2bis : D'ailleurs, vous vous destinez à devenir avocat, et non [insérez ici votre projet professionnel]. C'est bien connu, les facultés de droit forment des avocats à la chaîne et rien d'autre.

N°8 : Arrivé en M2, vous avez acheté ou emprunté l'équivalent de votre poids en manuels scolaires.

N°9 : Vous connaissez des blagues de juristes qui feront un bide total si vous les ressortez à un public non initié.

Par **Lorella**, le **24/07/2018** à **09:04**

Non, non Isidore. Message non coupé. Je veux dire que le Code du travail ne permet de répondre que de façon générale, mais que d'autres textes (conventions collectives, accords collectifs, contrats de travail, usages...) peuvent dire autre chose.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2018** à **09:15**

Bonjour

[citation] N°9 : Vous connaissez des blagues de juristes qui feront un bide total si vous les ressortez à un public non initié. [/citation]

Du genre, que dit un(e) étudiant(e) en droit à son ami(e) qui traverse la rue sans regarder "Attention ! Tu n'es pas irréfutable !"

Le pire c'est quand tu te met à mélanger droit et une autre passion comme le football. Ça donne ce type de blague : "En fait de football, la possession ne vaut pas titre". [smile34]

@ Lorella : Je comprends mieux ! [smile3]

Par **LouisDD**, le **24/07/2018** à **11:53**

@Isidore : excellent mélange, moi ça me fait rire, mais à mon avis des amis non avertis n'y comprendrons rien ! Mais je vois mal un joueur de foot attaquer en justice un adversaire qui lui aurait donc volé le ballon avec menace d'une arme (les crampons), le débat judiciaire tournant à prouver si la possession du ballon qui vaut titre peut être renversé par le prétendu agresseur qui devrait alors démontrer que la balle était à lui... Pauvre juge... Heureusement les joueurs se contentent plutôt d'une formation complémentaire en théâtre et art du cirque plutôt qu'en droit...[smile25]

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2018** à **12:08**

[quote]Mais je vois mal un joueur de foot attaquer en justice un adversaire qui lui aurait donc volé le ballon avec menace d'une arme (les crampons), le débat judiciaire tournant à prouver si la possession du ballon qui vaut titre peut être renversé par le prétendu agresseur qui devrait alors démontrer que la balle était à lui.[/quote]

Houla, je ne comptais pas aller aussi loin !

En fait par "titre" je faisais référence au titre de champion ! L'équipe qui possède le ballon n'est pas forcément celle qui gagne, on l'a vu plusieurs fois lors de ce mondial.

D'où l'expression "En fait de football, la possession ne vaut pas titre"

Mais ta théorie n'est pas mal non plus ! [smile16]

Pour rester dans le thème droit et football, la Cour de cassation a récemment rendu une décision qui vaut le détour

[quote]Qu'ayant exactement retenu que, même à supposer que M. Y... ait été en position de hors-jeu lorsqu'il a inscrit le but litigieux, cette transgression de la règle sportive ne constituait

pas un fait de nature à engager sa responsabilité, ou celle de son club, envers un parieur, la cour d'appel a, par ces seuls motifs, légalement justifié sa décision[/quote]

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT0000370982>

Par **Yann**, le **24/07/2018** à **16:05**

Sur la règle n 3 j'ajouterai « et vous savez l'utiliser à bon escient ».

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2018** à **08:37**

Tout à fait !

N°10 : Tout le monde pense que vous allez devenir prétentieux.

A chaque fois que je fais une formation avec des doctorants d'autres filières, on me dit : "C'est fou on ne dirais pas que tu es en droit car tu n'es pas du tout froid et prétentieux". Et le pire c'est que la plupart du temps je suis le premier doctorant en droit qu'ils rencontrent. Bon c'est vrai que lors de mes études j'ai rencontré de sacrés phénomènes mais je pense que c'est le cas dans toutes les filières

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/08/2020** à **12:30**

Bonjour

N° 11 : Vous pensez à la hiérarchie des normes chaque fois que vous buvez du café Jacques Vabre.

Et certains pensent à l'usufruit de droits sociaux lorsqu'ils débouchent une bouteille de Château d'Yquem.